

# PROCES VERBAL

## SEANCE DU 22 novembre 2024

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

### Ordre du jour :

#### Finances :

- Vote des taux de fiscalités
- Approbation devis - entretien cloches de l'Église
- Ouverture compte DFT à compter du 1<sup>er</sup> janvier
- Approbation devis - changement du copieur de la Mairie
- Part communal au ticket de cantine scolaire suite augmentation prestataire
- Opérations d'équipements 2025

#### Personnel :

- RIFSEEP - détermination nouveau tarif
- Participation obligatoire à la mutuelle (50% commune 50% agent)
- Participation obligatoire garantie prévoyance (minimum de 7€ par mois et par agent)

#### Divers :

- Choix des dates - réunion conseil municipal 2025
- Mutuelle communale - choix du prestataire
- Questions diverses.

Le 26 novembre 2024 Le Maire,

### PROCÈS-VERBAL

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre -POTIER Nathalie - MOUSSERIN Jean-Luc -LEROUX Richard- CARTON Nadine - LONJOU Stéphanie - VIVIER Nathalie- CHAZETTE Michel - HENRY Elisabeth - MAGNIN Guillaume THOMASSET Christiane - BAUDIS Françoise, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence - THOMASSET Christiane ayant donné son pouvoir à MAGNIN Guillaume

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante qu'une question sera supprimée de l'ordre du jours : Ouverture compte DFT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, par manque d'éléments.

### **1. Vote des taux de fiscalités**

Monsieur le Maire expose son idée de ne pas augmenter le taux de fiscalité de la commune, cela ferait donc 11 ans que le taux de fiscalité n'a pas été changé dans la commune.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide de garder le même taux que les années précédentes.

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.90 %

La taxe foncière non bâtie : 28.10 %

### **2. Approbation devis entretien des cloches de l'Église**

Monsieur le Maire expose un devis de la société HEUR TECH pour l'entretien des cloches.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le devis de la société Heur tech qui nous propose un contrat d'entretien des cloches, à raison d'une visite par an pour 264 € TTC.

### **3. Ouverture du compte DFT à compter du 1er janvier**

La question a été retirée de l'ordre du jour, pour manque d'éléments.

### **4. Changement du copieur de la Mairie**

Koesio nous propose deux copieurs un neuf et un reconditionné :

Copieur neuf : 350 € HT

Copieur reconditionné : 240 € HT

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide d'opter pour le copieur reconditionné.

### **5. Part communal au ticket de cantine scolaire**

Monsieur le Maire et ses adjoints, après une étude de la demande des parents d'élèves sur une prise en charge du ticket de cantine. Monsieur le maire propose une prise en charge à 50 % de l'augmentation effectuée au 1er octobre 2024, soit 0.375 centimes par tickets et par enfant pour une durée déterminée du 1er janvier 2025 au 05 juillet 2025. En attendant que l'association des parents d'élèves prennent le relais.

À raison de 15 enfants par jour à la cantine :

$$0.375 \times 15 = 5.625$$

$$5.625 \times 4 \text{ jours} = 22.50$$

$$22.50 \times 20 \text{ nombres de semaines} = 450 \text{ €}$$

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide de mettre en place ce coup de pouce pour le budget des parents sur 5 mois.

## **6. Opérations d'équipements 2025**

Travaux de voirie :

CV1 pour 27 096.82 € HT

Rue de l'auditoire : 2 975.91 € HT

Demande la subvention FST vichy communauté : 10 525.46 € HT et Conseil départemental : 9 021.81 € HT.

Création d'une opération d'investissement 012025

Travaux de marquage et signalisation :

Marquage : 921.44 € HT

Signalisation : 1 138.95 € HT

Demande de la subvention FST vichy communauté pour 569.47 € HT

Création d'une opération d'investissement 022025

Achat d'un drapeau pour défilé : 819.00 € HT

Demande de la subvention FST vichy communauté : 409.50 € HT

Création d'une opération d'investissement 032025

## **7. RIFSEEP - nouveau montant**

Monsieur le Maire expose le fait d'augmenter le montant du RIFSEEP pour les agents titulaires, qui passe donc de 300 € brut pour le CIA et 300 € brut pour l'IFSE à 450 € brut pour le CIA et 450 € brut pour l'IFSE.

## **8. Participation obligatoire mutuelle**

À partir du 1er janvier 2025, les employeurs sont dans l'obligation de participer aux cotisations de mutuelle de ses agents.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide de participer à hauteur de 50 % par mois et par agent.

## **9. Participation obligatoire prévoyance**

À partir du 1er janvier 2025, les employeurs sont dans l'obligation de participer aux cotisations de prévoyance de ses agents.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide de participer à hauteur de 15 € par mois et par agent.

## **10. Choix des dates pour les prochaines réunions de conseil**

28 février, -13 juin, -19 septembre et 21 novembre 2025

## **11. Mutuelle communale - choix du prestataire**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place une mutuelle communal, avec MUTUALE la mutuelle familiale. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents. Décide de faire une réunion de présentation le 6 décembre 2024 avec MUTUALE pour les habitants de la commune.

Le Maire,  
**BONNET Pierre**

Le secrétaire de séance,  
**MAGNIN Guillaume**